

SOGNOLLES EN MONTOIS

Notre village

Bulletin municipal officiel

N°22 - 1er semestre 2016



Une peau neuve
pour ST MICHEL



Noël :
Spectacle des
R'mon temps

Editorial

Chers habitants et Amis,

Lorsque ce bulletin arrivera dans votre boîte aux lettres, l'année 2016 aura déjà deux mois.

Souhaitons qu'elle soit clémente et que notre beau pays ne vivra pas les drames et l'horreur de janvier et novembre 2015.

Notre vie en milieu rural, je pense, sinon je l'espère, nous préserve.

Le désir de mon conseil et moi même est que cette existence privilégiée perdure. Dans notre village, il nous faut toujours tendre à la compréhension mutuelle.

Cette attitude est la base d'une vie sociale réussie.

J'adresse toutes mes félicitations aux enfants et aux parents qui ont participé à l'élaboration de la crèche et la décoration de notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Ce premier bulletin semestriel a pris quelques retards. Les activités professionnelles de chacun entravent la préparation des articles. Mais comme dit l'adage "mieux vaut tard que jamais".

Quelques mots sur le contenu de ce bulletin. Vous retrouverez les rubriques habituelles qui vous présenteront la vie du village, le travail et les projets de la municipalité.

- Travaux de voirie et le renforcement d'eau potable dans la rue de Cessois,
- L'arrivée de la fibre optique dans la commune,
- L'annonce du site internet,
- L'exposition LUBIN organisée par Monsieur et Madame DUPUY,
- La fête de Noël et d'autres informations et articles que vous découvrirez.

Passez un bon moment à cette lecture.

Bien à vous
Votre Maire
Gisèle RICHARD

Dans ce numéro

Editorial	1
Réunions du Conseil Municipal	2
Etat civil	3
Nouveaux arrivants	3
Recensement à 16 ans	3
Retrouvez Sognolles sur Internet	4
TNT HD	4
Bassée Montois : la fibre optique à partir de 2017	5
Des travaux à Sognolles	5
Réfection de l'église Saint Michel	6
Plan local d'urbanisme	6
Quelques animations et activités proposées en 2015, par le Comité des fêtes	7
Exposition Lubin de Beauvais	8
Fête de Noël	9
Repas des aînés	10
Une sortie inoubliable au cirque PINDER pour des enfants de la commune	10
Enlèvement des ordures ménagères et des poubelles jaunes	11
Présence chenilles processionnaires sur la commune	11

Réunions du Conseil Municipal

Séance du 24/02/2015

DELIBERATIONS :

Modification temps agent administratif 20h au lieu de 15h

Adhésion au S.M.E.P de la CCBassée Montois

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Accessibilité bâtiments communaux

Informations Diverses :

Commission restreinte de travail pour étude du PLU

Contrat Rural : réhabilitation de la maison « bleue » et l'église

Site Internet : Accord pour l'abonnement futur site

Coffret forain : Devis pour coffret électrique salle polyvalente

Désherbage thermique : Accord du Conseil pour appareil thermique pour désherber

Séance du 24/03/2015

DELIBERATIONS :

Vote Comptes de Gestion 2014 (Assainissement – Boulangerie)

Vote Comptes Administratifs 2014 (Assainissement - Boulangerie)

Vote amortissement Repose pâton Boulangerie

Affectation du Résultat de fonctionnement exercice 2014 (Assainissement - Boulangerie)

Vote des Budgets 2015 (Assainissement-Boulangerie)

Vote du taux des 4 Taxes locales Communales 2015. Pas d'augmentation.

Régularisation Vente SILVESTRE

Redevance due par ERDF pour occupation du domaine public communal

Approbation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement

Choix du Maître d'œuvre pour l'élaboration du Contrat Rural : Eglise

Contrat Rural : Restauration des Toitures de l'Eglise

Taux de la Taxe des ordures Ménagères

Séance du 07/04/2015

DELIBERATIONS :

Vote compte de Gestion Communal 2014

Vote compte Administratif Communal 2014

Affectation résultats 2014

Vote du Budget Communal 2015

Achat tracteur avec équipements

Souscription emprunt AGILOR pour achat tracteur

Informations Diverses :

SDESM, Isolation

Séance du 25/06/2015

DELIBERATIONS :

Autorisation de signature pour la convention de reversement à la CCBassée Montois du montant de participation fixé par le Syndicat des ordures ménagères.

Modification des Statuts adhésion de la CCBassée Montois au S.M.E.P du Grand Provinois

Choix entreprise renforcement de quatre rues (Bellevue, Verrines, Savins et Jardins)

Décision modificative n°1 : Règlement de deux phases du PLU

Révision et sortie de l'actif communal

Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations droit du sol (ADS)

Informations Diverses :

Participation financière pour la piscine de Bray sur Seine : Refus du conseil. Montant à employer pour les rythmes scolaires.

Rue Berthier : problème d'eau du à un problème de drainage

Suggestions pour un accès pour personnes à mobilité réduite pour l'école

Information sur la délinquance. Rapport de Gendarmerie

Séance du 07/09/2015

DELIBERATIONS :

Décision modificative Budget communal n°2 : Reversement à la CCBassée Montois des ordures ménagères

Décision modificative n°1 Boulangerie : Achat d'un congélateur

Portage des repas à domicile. Demande d'intervention sur le territoire

Achat congélateur surgélateur. Durée amortissement

Informations Diverses :

Boite aux lettres placée au coin de la maison bleue pour le Comité des Fêtes

Tableau affichage devant la Boulangerie pour le Comité des Fêtes

Revoir les guirlandes lumineuses sur la place

Séance du 08/12/2015

DELIBERATIONS :

Contrats d'assurance des risques statutaires avec Centre de Gestion 77
Renouvellement d'adhésion pour 2016 service médecine Convention
Dissolution du CCAS. La Commune prend le relais
Non valeurs assainissement
Actualisation location salle polyvalente pour les habitants de Mons en Montois
Acceptation du projet du schéma Départemental des coopérations intercommunales

Approbation du Rapport sur le prix et la qualité du service 2014 assainissement collectif du SPANC
DETR : Demande d'aide financière pour les trottoirs de la rue de Cesso

Fonds d'équipement rural départemental pour les trottoirs de la rue Berthier

Informations Diverses :

Boulangerie : Demande du Conseil pour une rencontre avec le Boulanger à propos du contrat d'entretien du four

Courrier AFR : Réfection d'un chemin

Nom de la salle Polyvalente ?

Repas de fin d'année : Précisions sur le traiteur

Etat Civil

Naissances :

Romy, Louise, Jeanne LEROY née le 10 Janvier 2015
Arthur LUGIEN né le 27 Mai 2015
Luan, Eric ZEQUIR né le 27 Mai 2015
Axel, Alain, Ludovic BESSONAT né le 25 Septembre 2015

Mariages :

VITTE Olivier et LAKSHMI MAINFROY le 09 Mai 2015
BERTRANT Christophe et CHAPELON Françoise le 11 Juillet 2015
WAGNER Antoine et SELLESLACH Nathalie le 11 Juillet 2015
MATHE Charles et PANIZZOLI Eloïse le 18 Juillet 2015
KOUGBLENOU Kodjo Sessé et DOS SANTOS Sophie le 25 Juillet 2015
PEYPOUDAT Franck et NAGEL Nathalie le 28 Novembre 2015

Décès :

LECOMTE Alain le 18 Septembre 2015
GASQ Pierre le 24 Octobre 2015

Nouveaux Arrivants :

Mr LISE Jean-Pierre
Mr DELECLUZE Florian et Mme VERRIER Victorine
Mr et Mme PRUVOST Stéphane
Mr et Mme CHAPELET Jérôme
Mme THOMAS Nathalie
Mr MARAIS Cédric et Mme BARON Pauline

Recensement

Le recensement est obligatoire pour tout jeune français (garçon ou fille) de 16 ans. Il doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Une régularisation est toutefois possible jusqu'à 25 ans.

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le CAP, BEP, baccalauréat ou le permis de conduire et même la conduite accompagnée.

Documents à fournir :

- Le livret de famille ;
- La carte d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF...) si l'adresse figurant sur la carte d'identité a changé.

Retrouvez Sognolles sur Internet

La commune a le plaisir de vous annoncer la création depuis quelques mois du site Internet :
« sognolles-en-montois.fr »



Vous y trouverez une présentation du village illustrée de photos, les communications et décisions du maire et des conseillers, quelques informations et renseignements pratiques ainsi que des articles en lien avec l'actualité de Sognolles.

Les administrés ont aussi la possibilité de joindre la mairie par un formulaire de contact.

TNT HD

La France métropolitaine passe à la TNT HD dans la nuit du 4 ou 5 avril 2016. Etes-vous prêt ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vérifiez rapidement que votre équipement est bien compatible TNT HD pour continuer à recevoir la télé.

Le cas échéant, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins. Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur (aide de 25€ à l'équipement TNT HD pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public - assistance de proximité réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80%).

Retrouvez tous les détails des aides et la possibilité de faire une simulation en ligne sur le site recevoirlatnt.fr

ou auprès du centre d'appel 0970 818 818 (prix d'un appel local).
Brochure disponible en mairie également.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, faites le test pour savoir si vous devez vous équiper.



Affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche.

LOGO HD présent

Le logo «ARTE HD» apparaît sur la chaîne 7 ou la chaîne 57.

Votre télé est compatible avec la TNT HD. Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.

PAS DE LOGO HD

Le logo «ARTE HD» n'apparaît ni sur la chaîne 7 ni sur la chaîne 57.

Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD. Il n'est pas nécessaire de la changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€).

NE TARDEZ PAS À VOUS ÉQUIPER ! SINON VOUS NE RECEVREZ PLUS LA TÉLÉVISION APRÈS LE 5 AVRIL.



N'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

Autres modes de réception de votre télé :

Câble/Satellite

Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Box ADSL/Fibre

Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre télé pourra recevoir la TNT HD.



Bassée-Montois : la fibre optique à partir de 2017

Le 16 octobre 2015, a été signée la convention entre le syndicat Seine-et-Marne numérique, la Région Île-de-France et l'intercommunalité de Bassée-Montois.

Le feu vert est ainsi donné au déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) à partir 2017, pour la Bassée-Montois. La programmation technique de ce déploiement avec 11 410 prises, s'étend de manière prévisionnelle de 2017 à 2020.

Des travaux à sognolles...

Afin de continuer la mise en sécurité dans notre village, il a été décidé par le Conseil municipal de réaliser des trottoirs en continuité de ceux déjà existant. Les travaux prévus consistent à créer des trottoirs afin de relier le cimetière à la dernière maison en direction de CESSOY. Il y aura donc cette année des trottoirs circulables pour piétons et en respect des normes pour personnes à mobilité réduite.

Le choix de ce chantier s'est fait en partenariat avec le Conseil départemental qui va faire, à la suite de notre création de trottoir, toute la couche de roulement avec un tapis d'enrobé neuf sur la RD 106, soit toute la rue BERTHIER et toute la rue de CESSOY.

Auparavant, il va y avoir des travaux de renforcement d'eau potable et changement de canalisation avec l'entreprise MAIRE TP sur la rue de CESSOY entre la rue de BELLEVUE et l'école. Cette intervention devrait se réaliser à la fin du premier trimestre de cette année. Le chantier de trottoir devrait se réaliser ensuite vers l'été, suivant les différentes acceptations de dossiers administratifs.

Durant l'année 2015, des travaux sur des rues perpendiculaires ont été réalisés (ruelles d'eau et rue de BELLEVUE) afin de renforcer ces voiries qui en avaient besoin et sur des voiries en extérieur au village. Ces travaux étaient aussi réalisés dans une optique sécuritaire car certaines étaient devenues dangereuses pour les piétons et véhicules. Au niveau de la salle polyvalente, une place réservée pour PMR a été créée.

L'année 2016 poursuivra donc dans la continuité la politique sécuritaire décidée par le Conseil municipal avec la création de trottoirs sur notre axe le plus circulé.

A la suite de ces travaux, il sera rappelé une nouvelle fois que le stationnement est interdit sur trottoir et nous devons procéder à l'enlèvement des véhicules pour ceux qui ne voudraient pas respecter la sécurité des piétons. Il sera prévu à cet effet la création de stationnements sur voirie dans la rue BERTHIER et la création de deux aires de stationnement sur la rue de CESSOY.

Réfection de l'église ST MICHEL...

Suite à un bilan sanitaire de l'église ST MICHEL ARCHANGE, réalisé par un architecte spécialisé dans la restauration des bâtiments du patrimoine, il a été constaté qu'il y avait des désordres importants, notamment sur la toiture de l'édifice, et qu'il fallait intervenir afin de sauver un des patrimoines de notre commune.

En effet, l'église et la mairie sont des bâtiments communaux et sont essentiels sur la place de notre village. Le conseil municipal a donc décidé d'intervenir et de réagir rapidement suite aux conclusions alarmantes de l'architecte. Soucieux de sauver le patrimoine tant qu'il est temps, le conseil municipal dans une décision de mars 2015 a demandé des subventions auprès du conseil général et du conseil départemental sous forme d'un dossier, appelé dossier de contrat rural. Ce type de dossier est réservé comme son nom l'indique à des communes de type rurales inférieures à 2000 habitants afin de les aider à sauver ou embellir leur patrimoine en respectant certaines règles.

Il se décompose en trois opérations. Le total de ces trois opérations est fixé à 300 000 euros HT, subventionnées à 80 % avec une répartition de 35 % par le département de SEINE ET MARNE et 45% par la région ILE DE FRANCE



La commune aura à sa charge les 20% restants ainsi que la TVA due de toute l'opération.

L'opération déposée dans le contrat rural concernant notre commune est :

1. La restauration des toitures du chœur et de la sacristie pour une somme de 180 000€ HT
2. La restauration des toitures de la nef et de la chapelle pour une somme de 80 650€ HT
3. La restauration des toitures de la travée de la nef et du clocher pour une somme de 39 350€HT

Ce contrat est validé et accepté actuellement par le Conseil départemental et il devrait l'être dans le premier trimestre par la région.

Suite à un travail de concertation depuis plus d'un an et soucieux de bien gérer l'héritage patrimonial, le Conseil municipal est donc heureux de pouvoir vous annoncer de façon officielle que toute la toiture, charpente et pourtour de la corniche du mur de l'église ST MICHEL seront réalisés prochainement, le temps de réaliser les dossiers de projets et l'administratif que cela engendre pour la réalisation du projet...

Il est important que les biens communaux soient correctement entretenus et par cette action, notre patrimoine au centre du village sera ainsi sauvé de façon pérenne.

Plan local d'urbanisme

Dans sa séance du vingt quatre février deux mille quinze, le Conseil Municipal par une délibération n° 2015-03 a décidé d'élaborer sur le territoire de la commune, un plan local d'urbanisme (P.L.U) conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et compatible avec les dispositions du SDRIF (approuvé le 27/12/2015) et les nouvelles dispositions législatives (loi ALUR du 26 mars 2014 et autres).

Le P.L.U permettra à la commune de garder la maîtrise du sol et de l'évolution de l'habitat en remplacement du Plan d'Occupation des Sols.

Le cabinet d'urbanisme GREUSAT SELARL de géomètres experts dont le siège social est situé à 77910 VARREDES a été retenu pour l'assistance

et l'élaboration de ce plan local d'urbanisme communal.

Plusieurs phases seront effectuées dans le cadre de la compétence communal jusqu'à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et qui fixe objectifs et projets sur l'intégralité de la commune et de son évolution possible.

Ces phases seront effectuées dans le cadre de la compétence communale. Ensuite, la communauté BASSEE MONTOIS, qui va avoir la compétence urbanisme sur la totalité de son territoire, intégrera ces phases (PADD) propres à l'identité de notre commune dans l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Cela s'est passé à Sognolles

Quelques animations et activités proposées par le Comité des fêtes

Fête des voisins du 29 mai 2015

Au regret des organisateurs, il y a eu moins de monde que l'année précédente pour cette seconde édition qui avait lieu sous le préau de l'école maternelle.

Le temps froid et menaçant y a sans doute été pour quelque chose en décourageant les moins téméraires qui auraient apprécié le confort de la salle polyvalente.

Les caprices de la météo n'ont pas empêché les personnes présentes, jusque tard dans la nuit, de profiter pleinement de ces instants de convivialité en dégustant les mets que chacun avait amenés.



Delphine et Pierre, les membres de ce groupe étaient de plus, fort sympathiques, et des échanges en toute convivialité ont pu avoir lieu durant l'entracte et après le concert.

Domage que la fréquentation n'est pas été à la hauteur du temps investi et de la qualité du spectacle.

Si vous souhaitez en savoir plus sur CRASHBIRDS : <http://crashbirds.jimdo.com/>

Concert Rock de CRASHBIRDS du 27 juin 2015

Un concert à Sognolles, c'était une grande première !

Cela a été une très belle prestation de plus de deux heures, animée par un groupe talentueux.

Les spectateurs de toutes générations ont été conquis par leur musique dynamique, rock teintée de blues.





Ateliers Noël

Comme les années précédentes, les enfants de Sognolles ont pu participer aux ateliers Noël proposés par le Comité des fêtes.

Ils ont ainsi réalisé une partie de la décoration des rues de notre Village.

Grâce à eux, de nombreux personnages sont ainsi apparus dans Sognolles pour lui donner une ambiance plus « couleur de Noël ».



Lors de chacune des séances de ses ateliers, ils ont aussi confectionné de délicieux biscuits de Noël, pour leur grand plaisir et celui de leurs familles.



RETROUVER LE COMITE DES FETES SUR

facebook

Exposition Lubin de Beauvais

12 et 13 septembre 2015

Cette deuxième exposition, préparée et organisée par Annie et Philippe Dupuy, des dessins et peintures de Lubin de Beauvais a permis aux visiteurs de « réaliser plusieurs balades » en 1900 :

La plus importante les a tout simplement emmenés



dans les rues de Sognolles-en-Montois et dans les villages aux alentours où Lubin de Beauvais avait

installé son chevalet sur le bord des chemins, dans les ruelles ou à l'entrée des cours des maisons. Témoin de cette vie rurale, il y a peint alors les villageois en plein labeur dans leurs diverses activités agricoles ou domestiques ainsi que dans l'intimité de leur environnement.

Cela a été l'occasion de chercher à reconnaître les différents bâtiments pour les situer dans le Sognolles du 21ème siècle.

Des digressions ont ensuite eu lieu avec les « anciens », les « mémoires du village » : Qui pouvait bien avoir habité là, et ensuite qui étaient les successeurs ? Comment était la vie à ce moment là ?



Fête de Noël de Sognolles

19 décembre 2015

Un dessin animé, "Le pôle express" a été proposé aux enfants en remplacement de la séance du cirque Pinder, sur la pelouse de Reuilly, qui était prévue initialement et qui a dû être annulée en raison de la déclaration de l'état d'urgence.



Ensuite, après un bon goûter, a eu lieu la remise des cadeaux offerts par la municipalité.

Puis, la nuit tombée, petits et grands ont assisté au très beau spectacle féerique de la Compagnie des R'Mon Temps.

Vous pouvez retrouver l'actualité des R'Mon Temps sur :

[facebook](#)



Après, tout le monde s'est réuni autour du verre de l'amitié.

Repas des aînés



Le dimanche 10 janvier 2016, les aînés ont été reçus à la salle polyvalente de notre commune dans la joie et la bonne humeur, pour le traditionnel repas offert par la municipalité.

Cette année, un traiteur, Jean-Marc SIMONNET de la Chapelle Rabelais, avait la charge de cuisiner pour l'assemblée.

Comme d'habitude, cette journée fut largement appréciée par l'ensemble des convives.



Une sortie inoubliable au cirque PINDER pour des enfants de la commune

Cette sortie, initialement prévue à l'occasion des fêtes de Noël, en « voyage organisé », encadrée par le comité des fêtes, a dû être annulée en raison de la déclaration de l'état d'urgence.

Les billets ont donc été distribués individuellement aux personnes qui le souhaitaient. Les enfants qui ont pu se rendre en compagnie de leurs parents au cirque PINDER, sur la pelouse de Reuilly à Paris, sont revenus enchantés par ce spectacle traditionnel.



Informations diverses

Enlèvement des ordures ménagères et des poubelles jaunes

Comme vous avez pu le remarquer, c'est le retour d'un ripeur accompagnant le conducteur pour collecter nos bacs d'ordures ménagères et bacs jaunes pour emballage. En effet depuis le début de l'année 2016, la société OURRY, spécialisée dans le transport de déchet depuis plus de 30 ans, passe dans notre village pour la collecte.



Ce changement a été décidé suite à un appel d'offre et OURRY succède à l'entreprise VEOLIA dans le syndicat SMETOM GEEODE. Le siège social ILE DE FRANCE OURRY est à CHAMP-DEUIL, à proximité de MELUN.

Cette société possède une charte CO2 afin de réduire ses émissions de dioxyde de carbone, principal responsable de gaz à effet de serre et elle est la seconde entreprise à être renouvelée dans cette démarche. Il est à noter que le moteur auxiliaire pour le ramassage robotisé apportait des émanations de CO2. Par conséquent, avec le nouveau ramassage il y a moins d'émanations pour la planète. De plus, le ripeur représente de l'emploi, ce qui est une démarche importante pour notre société. Pour plus de renseignements si vous le souhaitez, OURRY.fr...

Ce changement entraînera durant quelque temps de légères perturbations concernant principalement la plage horaire du ramassage mais en conservant les mêmes jours de collecte. Il se peut que les horaires soient encore modifiés à l'avenir ...

Présence chenilles processionnaires sur la commune

Nous vous informons que des chenilles processionnaires ont installé leurs nids sur des arbres (pins...) situés dans des jardins à proximité des habitations.

Connaissant le risque sanitaire occasionné par ces nuisibles, Nous avons pris contact avec une société spécialisée afin de connaître la façon d'agir et le coût du déplacement.

Un récolement sera effectué pour déterminer le nombre exact de nids. Vous pouvez aider à ce comptage en venant à la mairie pour nous signaler la présence d'un ou plusieurs nids dans votre propriété.

Nous vous tiendrons au courant pour la suite donnée à cette situation.



Le Bulletin d'information « Sognolles-en-Montois : Notre Village » est le Bulletin Municipal Officiel.

Votre Mairie :

Adresse : 2, rue de Cessois - 77520 SOGNOLLES EN MONTOIS

Ouverte les mardis et vendredis de 15h00 à 18h00

Téléphone : 01 60 67 32 45

Courriel : mairie.sognollesmontois@wanadoo.fr

Site Internet : sognolles-en-montois.fr

Imprimé par Photolabo HASSLER. - Tiré en 180 exemplaires